

## **CODIFICATION DES SÉJOURS HOSPITALIERS PAR LES ARCHIVISTES MÉDICAUX : UNE SOURCE INESTIMABLE DE DONNÉES**

Julie Soyer<sup>1</sup>, candidate au Pharm.D, Dana Necsoiu<sup>2</sup>, Denis Lebel<sup>1</sup>, B. Pharm., M.Sc.,  
Jean-François Bussièrès<sup>1,3</sup>, B.Pharm., M.Sc., M.B.A., F.C.S.H.P., F.O.P.Q.

- 1- Unité de Recherche en Pratique Pharmaceutique, CHU Sainte-Justine, Montréal (Québec) Canada ;
- 2- Département des archives, CHU Sainte-Justine, Montréal (Québec) Canada;
- 3- Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada

**Introduction :** Au Québec, chaque hospitalisation est codifiée par un archiviste médical. La codification est utilisée à des fins statistiques, d'évaluation de l'acte ou de recherche.

**Objectif :** Comprendre le cadre normatif et les modalités de codification des séjours hospitaliers par les archivistes au Québec.

**Méthodologie :** Il s'agit d'une revue de la littérature. Nous avons recherché les documents relatifs à la codification des séjours hospitaliers au Canada et au Québec. Nous avons consulté deux archivistes, élaboré une carte heuristique afin de comprendre les dictionnaires de données applicables à la codification, puis nous avons défini les modalités de cette codification ainsi que les particularités applicables aux événements indésirables médicamenteux (EIM).

**Résultats :** La carte heuristique contient 40 termes applicables à la codification. Onze de ces termes ont été définis dans un tableau. Un schéma a été créé retraçant les cinq étapes de la codification de l'entrée du patient jusqu'à l'envoi des données à la banque MedEcho<sup>MD</sup>. Enfin, un profil des codes applicables à la codification des EIM à partir de la Classification internationale des maladies a été établi.

**Conclusion :** Nous avons décrit le processus de codification des séjours hospitaliers qui est instructif pour notre pratique de pharmacien. La collaboration avec les archives apparaît comme prometteuse dans l'application de la Loi Vanessa rendant obligatoire la déclaration des EIM graves, mais également pour la mise en place d'un financement à l'activité évoqué au Québec. Des travaux complémentaires pourraient permettre d'illustrer la collaboration pharmacien-archiviste médicaux et l'utilisation des classifications internationales.